



W E L K E N R A E D T

LE PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL

2019-2024

EVALUATION DE MI-LEGISLATURE

Annexe 1 - résumé tableau général (Excel).

Légende :

Actions achevées 

Actions achevées et continues/récurrentes 

Actions en cours 

Actions adaptées 

Actions postposées 

Nouvelles actions (après 1ère prise en acte C.C.) 

Actions abandonnées 

VOLET INTERNE :

**O.S.1 : Etre une administration communale dynamique et communicante, empreinte de modernité, d'efficacité et d'efficience et qui renforce la participation citoyenne.**

**O.O. 1.1 : Doter l'administration d'une structure de pilotage claire et efficace.**

ACTION 1.1.1 : Systématiser le contrôle interne. 

ACTION 1.1.2 : Réévaluer et retranscrire la structure de l'administration. 

ACTION 1.1.3 : Améliorer la transversalité et la communication interne grâce au CODIR. 

ACTION 1.1.4 : Programmer les tâches (PST) et assurer le suivi (monitoring) de cette programmation. 

**O.O.1.2 : Faire progresser le bien-être, la mobilisation et la motivation du personnel.**

ACTION 1.2.1 : Vérifier si chaque agent, au vu de l'évolution de ses tâches, de sa progression personnelle, de ses mérites et de ses diplômes, bénéficie de l'échelle barémique adéquate. Analyser la possibilité d'y remédier.  

- ACTION 1.2.2 : Former les chefs de service au management (y compris à l'évaluation des agents) et renforcer leur autonomie. 
- ACTION 1.2.3 : Mettre en œuvre l'évaluation du personnel communal sur base des descriptions de fonction. 
- ACTION 1.2.4 : Restructurer le plan de formation et mettre en place une communication efficace en la matière. 
- ACTION 1.2.5 : Mettre en place une politique de gestion de l'absentéisme. 
- ACTION 1.2.6 : Repenser le processus d'accueil des nouveaux membres de l'Administration. 
- ACTION 1.2.7 : Impulser la technique de gestion des dossiers par projets. 
- ACTION 1.2.8 : Estimer les besoins en personnel pour préparer et anticiper les départs à la retraite. 
- ACTION 1.2.9 : Renforcer les liens entre les agents de l'administration dans un esprit de convivialité et de bonne humeur. 
- ACTION 1.2.10 : Mener une réflexion sur l'aménagement d'un réfectoire, d'une douche, d'un local vélo. 
- ACTION 1.2.11 : Promouvoir l'usage de la mobilité douce : marche, transports en commun, etc. 
- ACTION 1.2.12 : Dans l'attente du plan de formation, continuer de favoriser les participations aux formations utiles aux différentes fonctions.   

**O.O. 1.3 : Améliorer l'efficacité de l'administration dans l'accomplissement du travail (PST, missions régaliennes et travaux quotidiens) d'un point de vue organisationnel.**

- ACTION 1.3.1 : Rationaliser la répartition des tâches entre les services et en externaliser certaines.  
- ACTION 1.3.2 : Analyser la pertinence d'une réorganisation profonde du service travaux-logement-urbanisme (scission, uniformisation des horaires). 
- ACTION 1.3.3 : Mutualiser les compétences avec le CPAS et créer des cellules de travail communes. 
- ACTION 1.3.4 : Rédiger des fiches de procédure, tant pour les employés que pour les ouvriers. 
- ACTION 1.3.5 : Désigner des "doublures". 
- ACTION 1.3.6 : Redéfinir des plages horaires pour le contact téléphonique et physique dans certains services. 
- ACTION 1.3.7 : Etablir un audit afin de structurer le service "entretien". 

ACTION 1.3.8 : Organiser un service de garde hivernal pour le déneigement et l'épandage. ★

ACTION 1.3.9 : Poursuivre les démarches relatives à l'engagement d'un coordinateur sportif, sous réserve de l'octroi d'une subvention. 🏁

ACTION 1.3.10 : Engager un Gardien de la Paix, sous réserve de l'obtention de la subvention fédérale y relative. 🏁

ACTION 1.3.11 : Analyser la pertinence de centraliser tous les aspects de la GRH dans les mains d'un seul gestionnaire qui s'y consacrerait pleinement. 🏁

ACTION 1.3.12 : Engager un éducateur pour l'école de Henri-Chapelle. 🏁

ACTION 1.3.13 : Engager un éducateur pour l'école de Welkenraedt. 🏁

ACTION 1.3.14 : Augmenter les moyens humains dans différents services. 🏁 →

ACTION 1.3.15 : Organiser l'archivage. 🏁

ACTION 1.3.16 : Restructurer la direction des écoles. ★★

ACTION 1.3.17 : Engager une assistante sociale pour la crèche "Les P'tits mousses". ★ 🏁

#### **O.O. 1.4 : Améliorer l'efficacité de l'administration dans l'accomplissement du travail et dans sa communication (interne et externe) par la technologie.**

ACTION 1.4.1 : S'assurer que les agents disposent des meilleurs outils de travail. 🏁 →

ACTION 1.4.2 : Etudier l'adoption d'un module informatique pour une gestion des congés et des heures des prestations des agents communaux. 🏁

ACTION 1.4.3 : Optimiser l'utilisation du programme des salaires. ★

ACTION 1.4.4 : Acquérir un programme de gestion des marchés publics pour la cellule de travail Commune-CPAS. ★

ACTION 1.4.5 : Créer un portail permettant l'envoi de documents aux conseillers communaux, par voie électronique. ★

ACTION 1.4.6 : Créer une rubrique sur le site Internet communal reprenant les rapports des actions concrètes menées par les différents conseils consultatifs (enfants, aînés, ados). ★

ACTION 1.4.7 : Installer un écran avec système de communication dans la salle du Collège. ★ 🏁

**O.S.1 : Etre une administration communale dynamique et communicante, empreinte de modernité, d'efficacité et d'efficience et qui renforce la participation citoyenne.**

**O.O. 1.1 : Moderniser la communication de la Commune en utilisant les technologies actuelles.**

ACTION 1.1.1 : Développer une plateforme numérique interactive de mise en relation du public. ★ ★

ACTION 1.1.2 : Mettre en place un « Hot spot » wifi dans le centre de Welkenraedt et de Henri-Chapelle, accessible à tous. ★

ACTION 1.1.3 : Communiquer sur le budget de façon plus didactique afin de rendre la lecture des finances plus compréhensible et accessible à chaque citoyen. ★

ACTION 1.1.4 : Développer l'offre de documents disponibles pour les citoyens sur le site Internet communal. ★ ★

ACTION 1.1.5 : Promouvoir le système gratuit E-BOX auprès des citoyens. |||

ACTION 1.1.6 : Mettre en place une application mobile interactive (smartphones et tablettes) pour le citoyen. 🚩

ACTION 1.1.7 : Installer des écrans numériques d'information. |||

ACTION 1.1.8 : Installer des panneaux électroniques d'affichage, recto-verso, au centre de Welkenraedt et de Henri-Chapelle, pour la diffusion d'informations diverses. |||

ACTION 1.1.9 : Retransmettre les séances du Conseil communal en ligne. |||

**O.O.1.2 : Mettre en place une communication spécifique sur le Plan Energie Climat.**

ACTION 1.2.1 : Créer sur le long terme une communication sur les actions du Plan Energie Climat. 🚩 ➡

**O.O.1.3 : Donner plus de visibilité au service Logement.**

ACTION 1.3.1 : Intensifier/clarifier la communication vers les citoyens en matière de complémentarité des renseignements fournis par le Service communal du Logement et par le CPAS. 🚩 ➡

**O.O.1.4 : Favoriser tous les partenariats publics-privés possibles afin de limiter les dépenses d'investissement publiques.**

ACTION 1.4.1 : S'interroger systématiquement quant aux possibilités de partenariats public-privé pour réduire les investissements financiers communaux.  

**O.O.1.5 : Intensifier la participation citoyenne/développer la participation citoyenne.**

ACTION 1.5.1 : Prévoir un budget pour la mise en place d'initiatives citoyennes. 

ACTION 1.5.2 : Instaurer un Conseil consultatif communal de la Jeunesse (14-18 ans). 

**O.S.2: Etre une commune qui vise l'épanouissement de tous ses habitants et favorise le bien-vivre-ensemble dans un esprit de coopération.**

**O.O.2.1 : Promouvoir la cohésion sociale sur le territoire communal.**

ACTION 2.1.1 : Mettre en œuvre le Plan de Cohésion sociale 2020-2025 pour assurer la continuité avec le Plan 2014-2019. 

**O.O.2.2 : Soutenir davantage les initiatives solidaires citoyennes.**

ACTION 2.2.1 : Apporter un soutien logistique suite à la demande de bénévoles pour les aider à concrétiser leurs projets. 

**O.O.2.3 : Impliquer les citoyens en tant qu'acteurs de la société.**

ACTION 2.3.1 : Donner une nouvelle destination à des terrains affectés par la commune à divers usages, en concertation avec les habitants de manière à ce qu'ils s'approprient davantage leur quartier et à créer une implication commune. 

**O.O.2.4 : Aider les parents actifs ayant des enfants entre 0 et 12 ans.**

ACTION 2.4.1 : Limiter le nombre de plaines de jeux afin de privilégier la qualité et d'offrir une sécurité maximale. 

ACTION 2.4.2 : Mettre en relation l'offre et la demande en matière de baby-sitting et de gardiennes d'enfants malades via la plateforme numérique. 

**O.O.2.5 : Favoriser le bien-être à l'école et améliorer le climat scolaire en sensibilisant les enfants, les parents et les enseignants.**

ACTION 2.5.1 : Intensifier la collaboration avec le PMS. 

ACTION 2.5.2 : Analyser, pour l'école de Henri-Chapelle, la possibilité de réguler les zones de récréation (adaptation de la cour de récréation en réservant à chaque type d'activité, un lieu à la fois spécifiquement aménagé et clairement circonscrit). 

ACTION 2.5.3 : Organiser une conférence sur la gestion des conflits. 

ACTION 2.5.4 : Organiser une séance d'information à destination des enfants de 6ème primaire concernant la transition vers le secondaire. 

ACTION 2.5.5 : Améliorer le confort des élèves dans les établissements. 

**O.O.2.6 : Maintenir l'accueil et renforcer les outils de différenciation pour les enfants « dys » ou présentant des troubles de l'apprentissage.**

ACTION 2.6.1 : Assurer un suivi du résultat de l'étude "Différenciation lecture et écriture" pour l'école de Henri-Chapelle. 

**O.O.2.7 : Améliorer la sécurité aux abords des écoles.**

ACTION 2.7.1 : Explorer les différentes possibilités d'organisation d'un service de signaleurs aux heures d'entrée et de sortie des classes pour l'école communale de Welkenraedt. 

**O.O.2.8 : Conscientiser la population sur le respect de son cadre de vie, de son environnement.**

ACTION 2.8.1 : Pour lutter contre les incivilités, étudier la faisabilité de mettre en place le recours à la prestation citoyenne dans le cadre des procédures de sanctions administratives. 

**O.O.2.9 : Favoriser les échanges entre les citoyens.**

ACTION 2.9.1 : Organiser une soirée destinée aux jeunes parents. 

ACTION 2.9.2 : Organiser une soirée destinée aux couples fêtés pour les noces d'or et de diamant. 

ACTION 2.9.3 : Co-organiser le rassemblement annuel des Conseils communaux d'Enfants de Wallonie. 

**O.O.2.10 : Organiser l'accueil des nouveaux habitants de façon structurée et personnalisée pour leur faire connaître les structures communales et par-communales.**

ACTION 2.10.1 : Réaliser une brochure d'information succincte regroupant tous les services communaux (internes-externes) et autres adresses utiles (associations, clubs sportifs) et les diffuser également sur le nouveau site Web de la Commune. 

ACTION 2.10.2 : Organiser annuellement une rencontre citoyenne pour améliorer l'intégration des nouveaux habitants. 

**O.O.2.11 : Favoriser la promotion et le développement de clubs de jeunes.**

ACTION 2.11.1 : Trouver un local à mettre à disposition de l'asbl "La Jeunesse" pour le stockage de son matériel. 

ACTION 2.11.2 : Octroyer une subvention aux personnes qui obtiendront le brevet d'animateur et/ou de coordinateur de centre de vacances homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles.   

**O.O.2.12 : Aider les étudiants à se familiariser avec le monde du travail.**

ACTION 2.12.1 : Reprendre sur la plateforme numérique les offres de stage en entreprises destinées aux jeunes ainsi que les jobs étudiants proposés par le secteur public ou le secteur privé.    

ACTION 2.12.2 : Organiser un "Job Day".   

**O.O.2.13 : Sensibiliser les sportifs à réagir efficacement lorsqu'une urgence survient sur les lieux d'activités sportives.**

ACTION 2.13.1 : Solliciter les asbl sportives afin que des cours de premiers soins ou tout du moins d'utilisation du défibrillateur soient dispensés dans les clubs sportifs auprès des adhérents et des organisateurs. 

**O.O.2.14 : Avoir une politique du logement pour tous.**

ACTION 2.14.1 : Etablir la Déclaration de Politique du Logement. 

ACTION 2.14.2 : Contribuer à l'amélioration et au développement du parc immobilier de notre société de logement de service public.  

**O.O.2.15 : Externaliser certaines tâches réalisées par les services communaux en recourant à des entreprises de travail adapté.**

ACTION 2.15.1 : Systématiser la possibilité de recourir au service d'entreprises de travail adapté dans le cadre de marchés publics pour certaines tâches. 

**O.O.2.16 : Assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune.**

ACTION 2.16.1 : Maintenir constamment le Plan communal d'Urgence à jour. 

ACTION 2.16.2 : Installer des caméras de surveillance dans les lieux stratégiques.  

ACTION 2.16.3 : Appuyer, au sein de la zone, le projet d'acquisition de vélos afin d'encourager l'usage de celui-ci pour les patrouilles sur le territoire de la commune. 

ACTION 2.16.4 : Faire apparaître les bons conseils de la police lors des périodes d'absence prolongée (départ en vacances) sur la plateforme numérique.  

ACTION 2.16.5 : Réaliser un marquage didactique relatif à la circulation routière au fond du parking du Centre culturel et organiser, en collaboration avec la police, des parcours pour les enfants des différentes écoles primaires. 

ACTION 2.16.6 : Soutenir les demandes citoyennes en matière de sécurité dans les quartiers (Partenariats locaux de Prévention). 

**O.O.2.17 : Maintenir une intégration active des seniors.**

ACTION 2.17.1 : Soutenir les propositions, initiatives du Conseil consultatif communal des Aînés visant une meilleure intégration des seniors. 

**O.O.2.18 : Œuvrer au maintien à domicile des aînés dans de bonnes conditions et assurer leur sécurité.**

ACTION 2.18.1 : Mettre en place le projet "Senior focus". 

ACTION 2.18.2 : Promouvoir les services de télévigilance par la diffusion d'articles informatifs ou par l'organisation de conférences. 

**O.O.2.19 : Favoriser la connexion des aînés en maison de repos avec l'extérieur.**

ACTION 2.19.1 : Exporter, dans les maisons de repos, la dynamique enclenchée via l'action 6.4.04 relative à l'accès aux nouvelles technologies,

programmée au PCS 2020-2025. 

ACTION 2.19.2 : Réussir à convaincre ISOSL d'ouvrir une cafétéria à la maison de repos Leonardo da Vinci. 

ACTION 2.19.3 : Prévoir des aires de repos aux abords de la résidence Leonardo da Vinci afin d'encourager les résidents à la balade. 

### **O.O.2.20 : Collaborer à toute initiative visant à se préoccuper de la santé des citoyens. NOUVEL OBJECTIF**

ACTION 2.20.1 : Soutenir financièrement toute action visant la santé des citoyens.  

## **O.S.3 : Etre une commune qui propose un service éducatif, culturel et sportif de qualité favorisant les échanges.**

### **O.O.3.1 : Mettre en valeur le savoir-faire régional et local.**

ACTION 3.1.1 : Organiser un Marché aux Arts, en collaboration avec le Centre culturel. 

### **O.O.3.2 : Faciliter l'accès aux disciplines artistiques.**

ACTION 3.2.1 : Etudier la faisabilité de transporter, via le véhicule du CPAS, les enfants fréquentant la garderie communale vers les locaux de l'académie afin qu'ils puissent profiter des cours dispensés par l'établissement. 

ACTION 3.2.2 : Analyser la possibilité d'organiser une semaine de stage artistique durant les vacances de printemps ou les vacances d'été.  

### **O.O. 3.3 : Faciliter l'apprentissage de l'allemand.**

ACTION 3.3.1 : Lancer une réflexion sur l'opportunité d'organiser des cours d'allemand dès l'âge de 5 ans dans les écoles communales. 

**O.O.3.4 : Développer et accélérer intensivement les connaissances des enfants en informatique au travers d'un programme de cours beaucoup plus soutenu dans un but de remédiation et de prévention au cyber harcèlement.**

ACTION 3.4.1 : Elargir le contenu du cours d'informatique existant sur base d'un programme à créer. 

ACTION 3.4.2 : Informer les élèves des dangers liés à l'usage d'Internet et des réseaux sociaux (harcèlement, implications légales...).  

**O.O.3.5 : Sensibiliser les enfants à la nature et à l'alimentation saine.**

ACTION 3.5.1 : Analyser la possibilité d'instaurer les cantines durables dans les établissements scolaires communaux et la crèche.  

ACTION 3.5.2 : Promouvoir les cantines scolaires durables auprès des écoles non communales. 

ACTION 3.5.3 : Consolider les liens avec le PCDN.  

ACTION 3.5.4 : S'assurer de l'utilisation continuelle, dans un but pédagogique, des potagers (bacs) installés au sein des écoles. 

ACTION 3.5.5 : Organiser des visites du potager collectif au Bosquet pour les élèves du primaire et du secondaire.  

**O.O.3.6 : Créer un point de convergence entre les arts, la culture, le folklore.**

ACTION 3.6.1 : Etudier la possibilité de coordonner les ensembles instrumentaux de l'Académie de musique, en collaboration avec l'équipe pédagogique, afin de créer un ensemble pouvant assurer une animation musicale lors de certains événements repris au calendrier des manifestations.  

**O.O.3.7 : Développer le partenariat du Centre J avec les écoles en matière de prévention en fonction des demandes, besoins des établissements scolaires.**

ACTION 3.7.1 : Réaliser des animations dans les écoles primaires pour les élèves de 6ème année (réseaux sociaux, jeux vidéo, estime de soi, respect, citoyenneté...).  

**O.O.3.8 : Développer les infrastructures sportives accessibles au public.**

ACTION 3.8.1 : Créer une infrastructure multisports de plein air accessible à tous. 

ACTION 3.8.2 : Construire une piste de tumbling reconnue par la fédération gymnique, en extension de la salle de gymnastique du centre sportif de Welkenraedt.  

**O.O.3.9 : Assurer la promotion des clubs sportifs organisant leurs activités dans la commune et les soutenir dans leur développement.**

ACTION 3.9.1 : Créer un guichet unique du sport via la plateforme numérique. 

ACTION 3.9.2 : Créer un partenariat entre les écoles, les clubs sportifs locaux et le coordinateur sportif pour promouvoir le développement d'activités sportives et d'initiations aux différents sports proposés sur la commune. 

**O.O.3.10 : Développer la pratique de la lecture-plaisir et du jeu dès le plus jeune âge.**

ACTION 3.10.1 : Sensibiliser le public à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge, notamment par une présentation de livres lors de la "Fête des Jeunes Parents" et en proposant des animations aux consultations ONE et ponctuellement auprès des accueillants ONE. 

ACTION 3.10.2 : Faciliter l'accès aux services de la bibliothèque pour les élèves de l'école d'Henri-Chapelle.  

**O.O.3.11 : Ancrer la bibliothèque communale comme un acteur à part entière dans le champ culturel local.**

ACTION 3.11.1 : Inscrire la bibliothèque dans le champ culturel local en participant notamment aux "Semaines de lecture" mises en place dans certaines écoles primaires. 

**O.O.3.12 : Stimuler l'accès de toute la population à la lecture, et aux activités et services offerts par la bibliothèque.**

ACTION 3.12.1 : Poursuivre le travail sur l'image de la bibliothèque afin qu'elle soit identifiée comme un endroit ouvert à tous en mettant en place des "Heures du conte" à la Maison de repos de Henri-Chapelle. 

**O.S.4 : Etre une commune offrant un cadre de vie de qualité en conjuguant l'aménagement de son territoire aux enjeux environnementaux.**

**O.O.4.1 : Elaborer et concrétiser une politique locale Energie-Climat sur le territoire.**

ACTION 4.1.1 : Opérationnaliser le Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC).  

ACTION 4.1.2 : Adhérer au schéma provincial de développement territorial.  

#### **O.O.4.2 : Promouvoir les systèmes de production d'énergie renouvelable sur le territoire.**

ACTION 4.2.1 : Promouvoir l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable (solaire thermique, photovoltaïque, éoliens), de géothermie et pompes à chaleur, de bio méthanisation agricole sur le territoire. 

#### **O.O.4.3 : Promouvoir les habitations à faible empreinte énergétique.**

ACTION 4.3.1 : Favoriser, dans le cadre des projets d'urbanisation à venir, les éco quartiers et la construction de bâtiments à faible empreinte énergétique. 

ACTION 4.3.2 : Mettre en place une stratégie de sensibilisation et d'information des citoyens pour promouvoir la rénovation durable globale de leur(s) bâtiment(s). 

#### **O.O.4.4 : Veiller à ce que les bâtiments publics soient conçus ou rénovés dans une optique de développement durable et rationaliser les consommations d'énergie.**

ACTION 4.4.1 : De manière systématique s'assurer que les futurs bâtiments communaux soient pensés dans une optique de développement durable et oeuvrer à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants. 

#### **O.O.4.5 : Mettre les infrastructures scolaires en adéquation avec l'augmentation de la population.**

ACTION 4.5.1 : Poursuivre l'agrandissement de l'école communale de Henri-Chapelle.    

#### **O.O.4.6 : Maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal.**

ACTION 4.6.1 : Réaliser les objectifs du Plan communal de Développement de la Nature (PCDN).  

ACTION 4.6.2 : Au travers du Plan Maya, poursuivre la reconstitution, dans nos paysages, des espaces riches en plantes mellifères et dénués autant que possible de pesticides.  

#### **O.O.4.7 : Favoriser une agriculture durable et nourricière pour notre population.**

ACTION 4.7.1 : Mettre en place des actions spécifiques pour favoriser l'accès à une alimentation de qualité et améliorer la qualité biologique du sol. 

#### **O.O.4.8 : Maximiser le tri des déchets pour favoriser le recyclage.**

ACTION 4.8.1 : Inciter les organisateurs d'événements à accentuer le tri entre les déchets organiques et résiduels via les poubelles à puce proposées lors des manifestations. 

ACTION 4.8.2 : Proposer aux organisateurs d'événements une solution pour le tri des canettes et autres PMC via des poubelles bleues. 

ACTION 4.8.3 : Développer à long terme les bulles à verre enterrées. 

#### **O.O.4.9 : Promouvoir la prévention en matière de gestion de tous types de déchets afin de diminuer leur quantité et de retrouver notamment la première place au classement des communes wallonnes affiliées à Intradel utilisant les conteneurs à puce.**

ACTION 4.9.1 : Sensibiliser le personnel à la problématique des déchets. 

ACTION 4.9.2 : Favoriser les collaborations avec diverses associations œuvrant à la réduction des déchets.  

ACTION 4.9.3 : Développer une démarche "COMMUNE ZERO DECHET" 2021-2023.   

#### **O.O.4.10 : Valoriser et développer le patrimoine vert de la commune.**

ACTION 4.10.1 : Préserver et rendre plus conviviaux les parcs du Bosquet, Vieux Saule et de la Couronne et autres espaces verts existants de la commune.   

ACTION 4.10.2 : Valoriser la Montagne jaune (mise en évidence de l'intérêt du site - faune et flore).  

#### **O.O.4.11 : Promouvoir la végétalisation urbaine dans les lieux publics et les quartiers.**

ACTION 4.11.1 : Prévoir des obligations dans les charges urbanistiques. 

ACTION 4.11.2 : Installer des portiques à fleurir aux entrées de la commune. 

#### **O.O.4.12 : Se soucier du bien-être de tous les animaux.**

ACTION 4.12.1 : Prévoir un budget en vue de mener une politique active en faveur des animaux. 

ACTION 4.12.2 : Interdire les manèges à poneys. 

ACTION 4.12.3 : Analyser la possibilité d'acquérir des poules de batterie ou de réforme avant leur départ pour l'abattoir afin de les proposer à la population. 

ACTION 4.12.4 : Réanalyser le dossier relatif à la stérilisation des chats errants. 

#### **O.O.4.13 : Assurer une mobilité réfléchie à tous les citoyens.**

ACTION 4.13.1 : Actualiser le Plan de Mobilité afin de le mettre en adéquation avec les enjeux environnementaux, de qualité de vie, socio-économiques. 

ACTION 4.13.2 : Prévoir un moyen de transport en commun pour assurer une desserte de lieux éloignés du centre mais assez fréquentés du territoire. 

#### **O.O.4.14 : Encourager la pratique de la marche et du vélo et contribuer ainsi à une meilleure mobilité et un aménagement durable du territoire.**

ACTION 4.14.1 : Poursuivre le développement des voies lentes sécurisées (cyclistes, piétons, cavaliers). 

ACTION 4.14.2 : Développer les parkings pour vélos afin que les usagers puissent les stationner en toute sécurité. 

ACTION 4.14.3 : S'inscrire dans le Plan Wallonie cyclable.  

#### **O.O.4.15 : Favoriser la fluidité de la circulation au centre de Welkenraedt.**

ACTION 4.15.1 : Signaler, flécher les parkings existants non loin du centre pour inciter les automobilistes à les privilégier davantage. 

ACTION 4.15.2 : Solliciter les directions d'école afin qu'une information soit diffusée auprès des professeurs et auprès des parents. 

#### **O.O.4.16 : Adopter l'éclairage intelligent dans les endroits moins fréquentés la nuit afin de sécuriser les personnes.**

ACTION 4.16.1 : Installer un éclairage autonome (horloge astronomique) dans la portion du chemin sécurisé située entre l'Institut St-Joseph (début du parcours) et la fin des bâtiments de l'ancienne Céramique. 

**O.O.4.17 : Aménager et réaménager les voiries et les trottoirs dans une optique de développement durable.**

ACTION 4.17.1 : Finaliser le Plan d'Investissement communal (PIC) 2017-2018. 

ACTION 4.17.2 : Entretenir l'avenue des Aubépines. 

ACTION 4.17.3 : Réaménager la rue des Prés afin d'y créer un cheminement cyclable. 

ACTION 4.17.4 : Mettre en œuvre le Plan d'Investissement communal (PIC) 2019-2021. 

ACTION 4.17.5 : Intégrer davantage la mobilité douce au sein des projets de voirie ou de réfection de voiries. 

ACTION 4.17.6 : Réaliser une piste cyclable rue du Château de Ruyff.  

**O.O.4.18 : Lutter efficacement et de manière durable contre les inondations.**

ACTION 4.18.1 : Surveiller l'état des cours d'eau ainsi que des conduits d'évacuation des eaux en les nettoyant de façon régulière.  

ACTION 4.18.2 : Poursuivre les aménagements afin de prévenir d'éventuelles inondations.  

ACTION 4.18.3 : Tenir compte de l'impact des projets d'urbanisation sur les risques d'inondations.  

**O.O.4.19 : Préserver et gérer les cimetières de manière durable afin de les rendre accueillants pour les citoyens d'un point de vue pratique et esthétique.**

ACTION 4.19.1 : Aménager la zone de recueillement au cimetière paysager de la rue de l'Yser. 

ACTION 4.19.2 : Remplacer une partie du mur d'enceinte du cimetière de la rue de la Croix. 

ACTION 4.19.3 : Prévoir une signalétique au cimetière paysager de la rue de l'Yser. 

ACTION 4.19.4 : Aménager la zone de circulation pour les véhicules (corbillards) au cimetière paysager de la rue de l'Yser.  

## O.S.5 : Etre une commune qui assure son développement économique et son attractivité.

### O.O.5.1 : Dynamiser le commerce local.

ACTION 5.1.1 : Favoriser la création de commerces en octroyant des primes à l'installation. 

ACTION 5.1.2 : Rassembler l'offre commerciale sur la plateforme numérique et permettre aux commerçants d'y diffuser des informations.  

ACTION 5.1.3 : Mettre des emplacements à disposition de producteurs alimentaires locaux en circuit court, lors du marché hebdomadaire (maraîchers, fromagers...). 

ACTION 5.1.4 : Faire réaliser une vidéo promotionnelle au profit des commerçants.  

### O.O.5.2 : Développer l'attractivité de Welkenraedt.

ACTION 5.2.1 : Créer un festival de musique en plein air à Welkenraedt (journée-événement). 

ACTION 5.2.2 : Réaffirmer son soutien à l'Agence de Développement local en tant que relais local du monde économique.  

### O.O.5.3 : Mettre à disposition de la collectivité les infrastructures qui correspondent à leurs besoins.

ACTION 5.3.1 : Analyser l'opportunité de construire une salle polyvalente à Welkenraedt, dimensionnée pour l'accueil de 600 à 800 personnes et destinée à des usages aussi variés que des soirées festives, des réunions publiques, des réunions d'associations. 

ACTION 5.3.2 : Analyser la possibilité de percer une baie entre la garderie et la ludothèque pour assurer un partage de l'espace.   

ACTION 5.3.3 : Remplacer le mobilier de la bibliothèque en section "Jeunesse".  

ACTION 5.3.4 : Aménager le jardin de la Bull'.  

ACTION 5.3.5 : Remplacer les équipements de cuisine de l'école communale de Welkenraedt.  

#### **O.O.5.4 : Mieux exploiter le potentiel de la place des Combattants en tant que lieu de rencontre.**

ACTION 5.4.1 : En concertation avec le Syndicat d'Initiative, transférer le marché de Noël sur la place. 

ACTION 5.4.2 : Créer un village de Noël comprenant une patinoire et de l'animation musicale. 

ACTION 5.4.3 : Poursuivre la dynamisation d'organisation d'activités sur la place des Combattants en envisageant la création d'une structure semi-couverte modulable. 

ACTION 5.4.4 : Inciter les acteurs locaux de la vie associative et commerciale à se réapproprier la place des Combattants en les sollicitant et en leur fournissant une aide logistique éventuelle.  

#### **O.O.5.5 : Soutenir le folklore local.**

ACTION 5.5.1 : Valoriser la Confrérie de la Volaille sauvage lors des manifestations tout au long de l'année.  

#### **O.O.5.6 : Mettre en valeur le patrimoine de la commune.**

ACTION 5.6.1 : Organiser une "Fête de la Céramique" lors d'un week-end. 

#### **O.O.5.7 : Assurer la promotion des balades existantes.**

ACTION 5.7.1 : Faire éditer un plan reprenant toutes les balades proposées sur la commune.  

#### **O.O.5.8 : Promouvoir la découverte de la commune via la mobilité douce.**

ACTION 5.8.1 : Analyser l'opportunité de rouvrir ou créer certains sentiers pédestres et cyclables.  

ACTION 5.8.2 : Effectuer des liaisons avec les balades cyclables et pédestres existantes sur le territoire des communes limitrophes. 

ACTION 5.8.3 : Créer des points-nœuds pédestres sur le territoire communal en association avec des communes limitrophes.  